

Montauban, le 3 décembre 2024

A-DASEN

Affaire suivie par :
Cindie SEGUIGNES

Tél : 05 36 25 73 31
Mél : lena.ia82@ac-toulouse.fr

436 rue E. Forestié
82000 MONTAUBAN

Le directeur académique des services de l'Éducation
Nationale
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames messieurs les directrices et directeurs
d'école, sous couvert de mesdames, messieurs les
inspecteurs CCPD.

Groupe départemental d'appui à la scolarisation GDAS Pour les élèves scolarisés à l'école ou au collège

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite.

Cependant, certains élèves, très peu nombreux et comptant parmi les plus fragiles, expriment leurs difficultés en adoptant des conduites inappropriées et il devient alors difficile de maintenir, pour ces élèves et leurs camarades, un climat favorable à la réussite scolaire. Ces situations particulièrement complexes requièrent une analyse très souvent inter catégorielle et des actions coordonnées.

Je sais votre mobilisation quotidienne auprès des élèves et particulièrement auprès des plus fragiles d'entre eux et je vous en remercie. L'équipe de la DSDEN est à vos côtés afin de vous épauler dans cette mission essentielle.

Les objectifs du GDAS

- Un espace d'analyse de situations de scolarisation d'élèves en mobilisant une entrée pluridisciplinaire
- Un groupe qui propose des appuis à la scolarisation lorsque tous les dispositifs internes aux établissements et/ou à la circonscription ont été mobilisés
- Un appui concret auprès des équipes dans le cadre de la scolarisation en milieu ordinaire

La situation peut relever du GDAS lorsque l'élève se trouve en situation de risque de rupture scolaire :

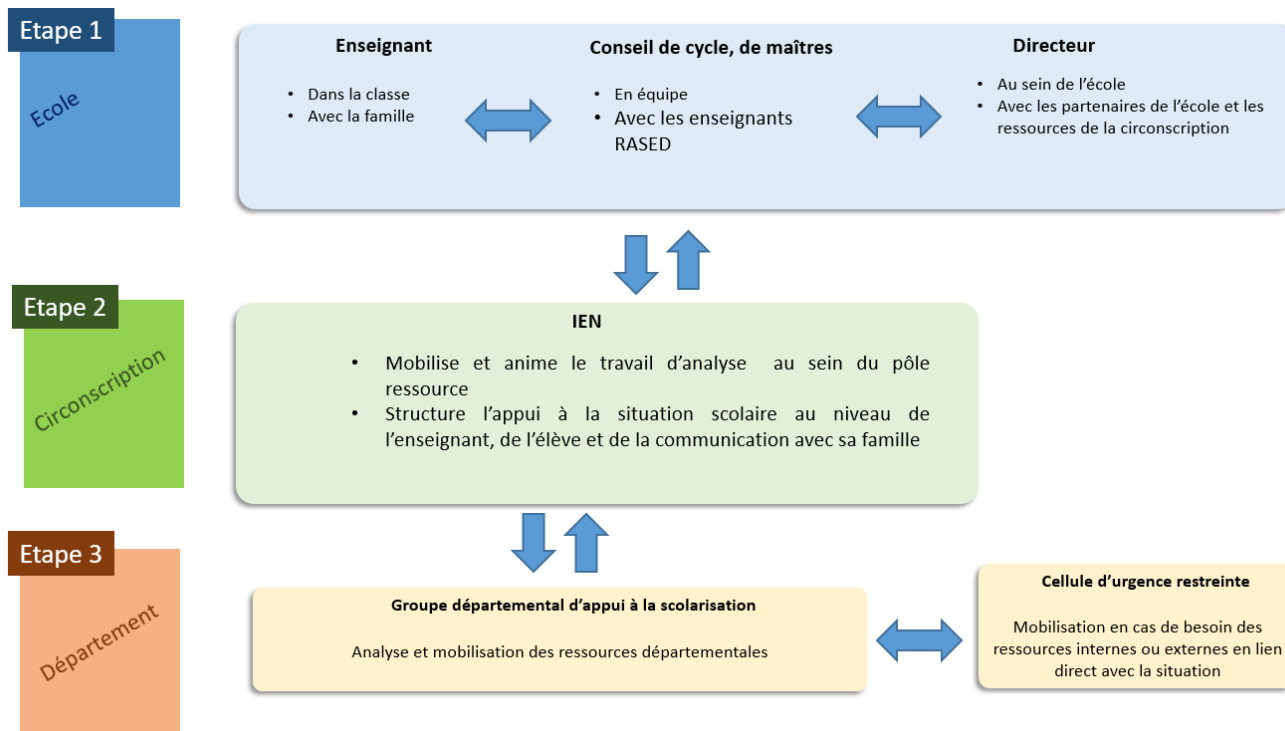
La situation de l'élève devra avoir fait l'objet, en amont, d'une analyse et de remédiations au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement

Tous les appuis mobilisables par la circonscription ou l'établissement auront déjà été saisis

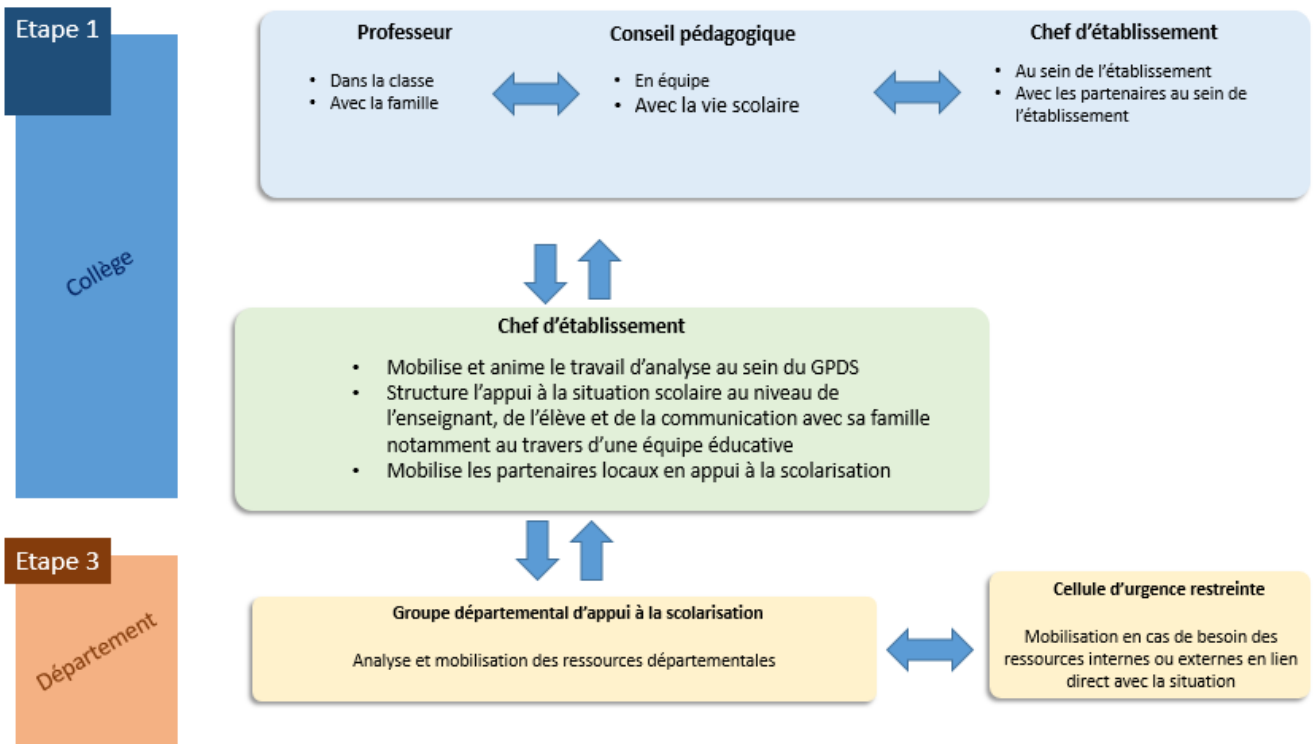
Le GDAS aura alors pour mission de mobiliser des ressources départementales dans le cadre de la scolarité en milieu ordinaire. Cf. fiches de saisie en annexes 2 et 3

Protocole de fonctionnement : de la classe aux appuis départementaux

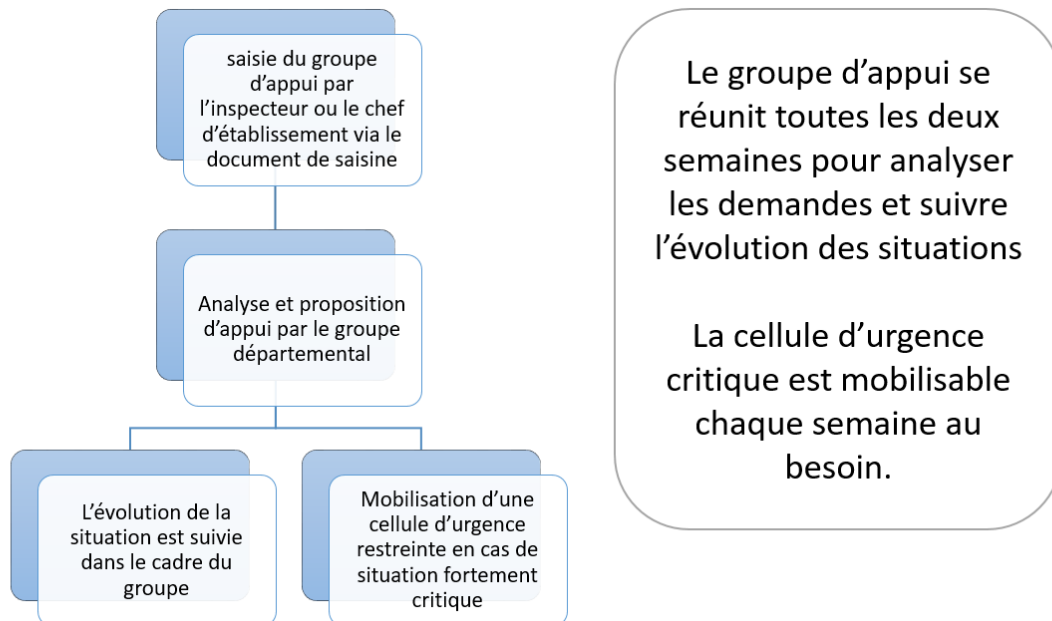
Dans le premier degré



Dans le second degré



Fonctionnement du GDAS



Annexes :

- Annexe 1 diaporama de présentation
- Annexe 2 fiche de saisie premier degré
- Annexe 3 fiche de saisie second degré

DIRECTION ACADEMIQUE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
de TARN et GARONNE

Cyril Le Normand